



À mesdames et messieurs les parents d'élèves

**Objet : Paiement des factures périscolaires : repas et garderie
Prélèvement automatique**

Madame, Monsieur,

Je vous informe que la municipalité souhaite automatiser le règlement des factures périscolaires et vous proposer d'opter pour le prélèvement automatique par mesure de simplification.

Pour cela, il vous suffit de nous retourner le mandat de prélèvement SEPA, joint à ce courrier complété de vos coordonnées bancaires, daté et signé.

À réception de votre mandat de prélèvement, les factures envoyées feront l'objet d'un prélèvement en fin de mois (entre le 20 et le 25 selon les mois).

Je tiens à vous préciser que vous continuerez de recevoir les factures à votre domicile, mais vous n'aurez plus aucune de démarche à faire pour le règlement de celles-ci.

Vous conservez bien entendu le pouvoir de rejeter tout prélèvement dans le délai légal, sur simple demande auprès de votre banque.

J'invite vivement les parents qui ne souhaitent pas opter pour le prélèvement automatique à veiller au règlement dans les délais impartis afin de ne pas pénaliser la trésorerie de la Caisse des écoles.

Pour toute précision, je vous invite à joindre, Mme Marlène Lanchamp, en charge de la facturation. Elle reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.

**Jean-Charles GALLET,
Maire**

